RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
MAIRIE DE JUSSY

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 8 juin 2026

Présents

Exécutif :	MM.	Yves Lüthi	Maire
		Éric Grand	Conseiller administratif
		Stéphane Hostettler	Conseiller administratif
Bureau du Conseil :	Mmes	Audrey Pion	Présidente
		Sabine Chenevard	Vice-présidente
	M.	Christophe Mage	Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes	Dominique Gros, Catalina Kauz, Sophie Letertre, Géraldine Mathieu, Laura Mathil	
Conseillers municipaux :	MM.	Jean-Marie Beaud, Marc Béné, Patrick Bonnefous, Yves Liechti, Josue Mendoza Perez, Pascal Wegmuller	
Excusé-e-s/absent-e-s :		--	
Procès-verbaliste :	Mme	Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2026
2. Communications du bureau du Conseil municipal
   2.1 Présentation de l'application WEDO
3. Communications générales des Conseillers administratifs
4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif
   4.1 Commission sécurité du 5.5.2026
   4.2 Commission sociale, culture & sport du 19.5.2026
5. Projet(s) de délibération, de motion et de résolution
   5.1 Modification de zones La Loure (complexe scolaire des Beillans)
6. Décision(s) de l'ACG
7. Proposition des Conseillers administratifs
8. Propositions individuelles et questions
9. Divers

MAIRIE DE JUSSY
Route de Jussy 312
1254 Jussy
T. 022 888 15 15
F. 022 888 15 18
mairie@jussy.ch

La Présidente ouvre la séance à 19h en souhaitant une cordiale bienvenue à toutes et tous. Elle salue le public présent avant de passer la parole à M. Philippe Othenin-Girard.

M. Philippe Othenin-Girard remercie le Conseil municipal d'avoir planifié sa séance plénière à Clair-Vivre. Plusieurs des élus présents ce soir ont aidé Clair-Vivre. Conformément à la convention qui lie la Fondation avec la commune, celle-ci a le droit d'utiliser quelques fois par année cette salle qui est parfaite pour une séance du Conseil municipal. Mme Sabrine Casada, membre de la Fondation, se joindra tout à l'heure à l'assemblée, conclut **M. Philippe Othenin-Girard** en souhaitant une bonne séance au conseil.

Aucune remarque n'étant formulée à propos de l'ordre du jour, celui-ci est considéré comme accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2026

M. Éric Grand suggère de joindre au procès-verbal de la séance du 4 mai 2026 la lettre de M. Éric Garnier qui avait été lue en séance, ceci afin que les citoyens qui comprennent mieux les débats consignés dans ledit procès-verbal.

M. Patrick Bonnefous pense lui aussi que les réponses apportées à cette missive seraient ainsi plus claires.

La Présidente ne voit pas d'inconvénient à joindre la lettre de M. Éric Garnier au procès-verbal. Car en avoir donné lecture au conseil l'a de facto rendue publique.

M. Éric Grand propose deux corrections, dont il est pris note.

Le procès-verbal de la séance du 4 mai 2026 ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

L'interpellation écrite de M. Patrick Bonnefous sera traitée sous le point divers.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente rappelle que dans le cadre du G7, les douanes seront fermées dès mercredi soir 23h59 jusqu'au 18 juin. L'entreprise Pradervand a informé de perturbations possibles sur la tournée pour la collecte des déchets pendant cette période, la circulation risquant d'être compliquée.

Les coordonnées du support du SIACG sont affichées à l'écran ; les élus confrontés à des problèmes de connexion voudront bien appeler directement ce service.

2.1 Présentation de l'application WEDO

M. Christophe Mage présente un film de démonstration sur YouTube sur l'application WEDO avant de répondre aux questions des élus.

Le coût de l'application est de Fr. 28.- mensuels par utilisateur, sachant qu'il est possible d'y greffer des utilisateurs externes (comptes light, gratuits), ce qui serait un bon fonctionnement pour les commissions. Les présidents des commissions pourraient avoir un accès complet, et les membres des comptes light.

M. Patrick Bonnefous demande si l'administration utilise à satisfaction cette application.

M. Christophe Mage confirme que la Mairie était une des premières à utiliser WEDO. D'autres communes genevoises l'utilisent aussi, comme Carouge ou Versoix. Plus la structure est importante et plus cela fait sens.

Quid des règles sur la protection des données ? demande encore **M. Patrick Bonnefous**. Et le SIACG a-t-il validé cette application ?

M. Christophe Mage répond que l'application est hébergée en Suisse et a été validée par le SIACG.

M. Patrick Bonnefous voudrait savoir si des communes utilisent aussi WEDO pour leur Conseil municipal.

M. Christophe Mage ne dispose pas de cette information.

M. Patrick Bonnefous relève qu'il s'agit d'outils intéressants, mais qui demandent rigueur et discipline. Si cela permet de gagner du temps, c'est bien.

M. Éric Grand précise que l'administration peut compléter avec WEDO l'ordre du jour de la séance du Conseil administratif.

M. Christophe Mage souligne qu'une fois maîtrisée et utilisée correctement, l'application est assez rationnelle. Et l'outil de recherche est extrêmement puissant.

M. Pascal Wegmuller, qui a testé WEDO pour ses propres activités professionnelles, a trouvé cet outil utile. Il pourrait être intéressant pour les présidents des commissions, notamment lors de la préparation des ordres du jour.

La Présidente propose de renvoyer ce dossier en commission des Finances.

M. Josue Mendoza Perez demande ce qu'il adviendrait du CMNet.

M. Christophe Mage explique que l'information serait toujours stockée sur CMNet. Les deux systèmes seraient utilisés en parallèle.

Ce dossier est renvoyé pour étude en commission des Finances.

3. Communications générales des Conseillers administratifs

M. Yves Lüthi annonce que l'enquête publique concernant l'évaluation de l'impact environnemental dans un contexte transfrontalier en lien avec la liaison autoroutière entre Machilly et Thonon est terminée, tant côté suisse que côté français. Le Conseil administratif a récemment rencontré M. Pierre Maudet ; le canton demandera de réactiver en parallèle le projet de liaison entre les routes de Machilly et de Thonon, afin de ramener les véhicules sur les pénétrantes. En outre, M. Pierre Maudet serait favorable à l'instauration d'horaires limitant le trafic de transit aux douanes de la Renfile et de Monniaz. Le Conseil administratif participera à une séance le 22 juin au département.

M. Éric Grand ajoute que suite aux interventions de la commune auprès de l'État concernant la circulation de transit et l'étude d'impact de la future 2x2 voies Machilly-Thonon, le Conseil d'État a accepté d'entrer en matière, à savoir étancher en partie la frontière du Chablais et de transférer le trafic de transit sur l'axe primaire de la route de Thonon par la construction d'une route de connexion au nord de Veigy qui était prévue dans le premier projet de la France. Cela va donc parfaitement dans le sens de la commune.

M. Yves Lüthi indique que le Conseil administratif a décidé de faire partie du projet de mise en libre service de vélos électriques. Le bon fonctionnement des vélos sera du ressort du futur exploitant ainsi que de son partenaire d'exploitation. Ils seront sélectionnés dans le cadre d'un appel d'offres en marché public qui sera lancé le 12 juin prochain. Ces deux interlocuteurs seront chargés du suivi des vélos, de leur charge et de la mise à disposition d'une plateforme mobile afin d'assurer : les locations, le déblocage des cadenas, la gestion des comptes utilisateurs, les abonnements, la géolocalisation des vélos, etc.

Le partenaire d'exploitation chargera les batteries et les remplacera sur les vélos dès que cela sera nécessaire. Il n'y a pas de besoin d'installation spécifique sur le territoire communal. Aujourd'hui, Genève-Roule qui est le partenaire d'exploitation de Donkey Republic effectue ces changements de batterie avec des vélos cargos ou un utilitaire (chargé de batteries pleines) depuis des ateliers situés à Plan-les-Ouates.

Ces coûts de fonctionnement du réseau et de maintenance des vélos sont uniquement à la charge de l'exploitant. Il ne sera demandé aucune participation financière à la commune. Pour Jussy, une flotte entre 3 et 5 vélos et 2 stations d'accueil sont prévus, les sites n'ayant pas encore été identifiés.

M. Yves Lüthi annonce un changement de signalétique et un passage à 50 km/h route de Lullier / Pauses Basses / Champ-Barbaz. Cette mesure aidera à sécuriser le chemin de

Champ-Barbaz, dit le chemin des écoliers, sans ajouter de panneaux sur ce tronçon

M. Yves Lüthi présente le bilan 2025 de l'eau potable. Celle-ci est contrôlée en permanence par le laboratoire des SIG pour les paramètres microbiologiques et chimiques analysés. Chaque mois, les résultats sont transmis à l'autorité cantonale de surveillance des denrées alimentaires (chimiste cantonal).

Lors de sa séance du 11 mai, le Conseil administratif a décidé de nommer M. Éric Grand représentant de l'exécutif jusserand au Conseil de la Fondation Clair-Vivre.

Pour rappel, le scarabée japonais est un insecte invasif originaire du Japon qui cause d'énormes dégâts aux cultures agricoles, jardins et végétation en général. Il avait été repéré l'été passé à Collonge-Bellerive et Corsier (zone rouge sur le plan). Jussy se trouve en zone bleue – dite zone tampon –, dans laquelle il est interdit de déplacer, du 1er juin au 30 septembre, des déchets verts (gazons, haies) vers l'extérieur de la zone. Et toute l'année de déplacer des rouleaux de gazon et des plantes en pot. Son signalement est obligatoire.

Le dossier sur les comptages Telraam est toujours en cours. La commune attend un devis concernant la solution du branchement électrique sur les candélabres. À réception de l'offre, une demande de condition sera déposée de la part de l'électricien mandaté par la commune pour un seul capteur afin d'estimer les coûts, conclut **M. Yves Lüthi**.

M. Éric Grand annonce les dernières autorisations de construire.

Autorisations préavisées

DD/344753/1 : Remplacement chauffage à mazout par une pompe à chaleur – route de Jussy 359. *Préavis favorable avec remarque habituelle concernant les décibels.*

DD/345194/1 : Installation d'une station météo cantonale – route de Monniaz 101. *Préavis de projet à modifier ; le projet ne tient pas compte de la situation existante.*

DD/345420/1 : Installation de panneaux photovoltaïques verticaux – chemin des Embrouchis 10. *Préavis favorable sous condition, s'agissant d'une expérimentation.*

Autorisations délivrées

DD/329371/1 : Construction de deux annexes et modifications intérieures + isolation façade – La Renfile 17.

DD/342582/1 : Construction d'un couvert avec fermeture ajourée – chemin des Grands-Bois 71.

Le Conseil administratif souhaite informer le Conseil municipal de l'ouverture, par le Département du territoire (DT), d'une procédure d'inscription à l'inventaire concernant le site de la Maison des Bois, au chemin des Grands-Bois 71.

Plus précisément, le Canton envisage d'inscrire à l'inventaire les bâtiments n° 230 et 878, qui constituent la Maison des Bois, le bâtiment n° 231, soit la dépendance, ainsi que la parcelle n° 525, feuille 14 du cadastre de la commune de Jussy. La mesure vise également les allées historiques des Bois de Jussy, qui convergent vers ce bâtiment et participent à l'intérêt patrimonial du site. La commune reconnaît pleinement l'intérêt patrimonial de cet ensemble, qui constitue un élément important de l'histoire forestière et paysagère de Jussy. Elle ne s'oppose donc pas, sur le principe, à une mesure de protection.

Le Conseil administratif a toutefois attiré l'attention du DT sur les usages existants du site, en particulier l'activité de ball-trap, le parking et la zone de pique-nique. Ces éléments font partie de la vie locale et doivent pouvoir être maintenus, dans le respect des exigences patrimoniales. À la suite des demandes de la commune, l'Office du patrimoine et des sites (OPS) a précisé que la mesure de protection envisagée n'a pas pour but d'empêcher les activités dans les bois, pour autant que les tracés des cheminements historiques ne soient pas modifiés. Pour la place de pique-nique, c'est l'OCAN qui doit prendre position, mais sa réponse se fait attendre. La position de la commune est donc claire : elle est favorable à la reconnaissance patrimoniale du site, mais demande que cette protection soit compatible

avec les usages actuels, notamment les activités associatives et de loisirs existantes. Le Conseil administratif restera attentif à ce point dans la suite de la procédure et dans le cadre du préavis communal.

Mme Dominique Gros demande si cela signifie que l'OPS pourrait demander le démontage du pavillon ou des toilettes sèches, qui ne figurent pas sur les plans.

M. Éric Grand répond que c'est une des craintes du Conseil administratif. D'où les conditions émises.

M. Christophe Mage précise que les services cantonaux ont confirmé que l'activité de ball-trap ne serait pas du tout remise en question.

M. Éric Grand rappelle que M. Christophe Mage a transmis le tableau des estimations fiscales.

M. Christophe Mage indique que pour l'exercice 2026, l'estimation fiscale d'avril 2026 fait apparaître une valeur corrigée du centime additionnel de Fr. 107'703, contre Fr. 109'451.- au budget 2026 établi sur la prévision de septembre 2025. L'écart est donc de -1,60 %, soit environ Fr. -71'600.- sur la base des 41 centimes additionnels communaux. La tendance reste globalement stable, mais légèrement inférieure au budget, en raison principalement de l'effet des correctifs d'estimations.

La tendance 2027 est favorable : la valeur du centime additionnel augmente, principalement grâce aux personnes physiques (PP), tandis que les recettes des personnes morales (PM) demeurent marginales et stables. La prudence reste toutefois nécessaire, en particulier pour les correctifs 2025, que l'AFC qualifie d'indicatifs en raison du caractère encore incomplet des informations disponibles.

M. Patrick Bonnefous rappelle que la plupart des contribuables qui se situent au-dessus de la moyenne sont taxés après avril 2026.

M. Éric Grand annonce que le Conseil administratif souhaite informer brièvement le Conseil municipal d'un dossier important qui concerne l'ensemble des communes genevoises, à savoir les discussions en cours entre le Conseil d'État et l'ACG. Le sujet peut paraître technique, mais il est en réalité très concret pour les communes. Il porte sur la répartition future des tâches, des compétences et surtout des charges financières entre le canton et les communes.

En début d'année, l'ACG a proposé au Conseil d'État une feuille de route politique visant à reprendre les discussions sur une base globale et structurée. L'objectif était de ne pas traiter les dossiers séparément, mais de poser une méthode claire : quelles compétences doivent relever du canton, lesquelles peuvent être assumées par les communes, avec quels moyens financiers, quelle gouvernance et quelle péréquation.

Le Conseil d'État a répondu par une contreproposition organisée en trois axes : un rééquilibrage financier entre le canton et les communes, une réflexion sur la répartition des tâches, et une révision du cadre légal des finances communales. Sur le principe, le dialogue entre le canton et les communes est évidemment nécessaire. Toutefois, la difficulté réside dans le fait que plusieurs propositions cantonales pourraient conduire à des transferts de charges importants vers les communes, parfois sans transfert clair de compétences ou de moyens correspondants. Les domaines concernés sont nombreux : transports publics, péréquation financière intercantonale, seniors, sécurité de proximité, protection civile, routes, autorisations administratives, pédagogie spécialisée, prestations sociales, ou encore financement de certaines institutions.

Les ordres de grandeur actuellement évoqués sont très significatifs. Selon les documents présentés par l'ACG, les mesures envisagées pourraient représenter jusqu'à environ 447 mios de nouvelles charges annuelles pour les communes genevoises. À cela pourrait s'ajouter une charge unique de 36 mios liée au capital de dotation des TPG. Ce transfert de charges contraindrait la commune de Jussy à augmenter de 8 points le centime additionnel.

M. Stéphane Hostettler indique que le Conseil administratif a autorisé la réouverture de l'Abri, ce qui a ravi les jeunes. La moquette a été arrachée ; il manque encore deux portes. Les travaux seront finalisés d'ici fin juin.

Pour les promotions du 26 juin, **M. Stéphane Hostettler** fixe rendez-vous aux élus à 17h45 aux Beillans ; le cortège s'ébranlera à 18h10.

M. Stéphane Hostettler prie les Conseillers municipaux de réserver d'ores et déjà le vendredi 18 septembre dès 18h30 pour un repas avec leurs conjoints ainsi que les collaborateurs de l'administration au Château du Crest.

Mme Catalina Kauz rappelle que le demi de Jussy aura lieu le 19 septembre.

En tant que membre du comité d'organisation du demi de Jussy, **Mme Laura Mathil** ne pourra malheureusement pas participer à ce repas.

4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif

4.1 Commission sécurité du 5.5.2026

Mme Audrey Pion évoque les points à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission.

– Pétition pour la sécurisation du chemin de Champ-Barbaz : comme annoncé sous le point 3 par M. Yves Lüthi, la vitesse sera harmonisée à 50 km/h. De plus, le coût pour 16 panneaux mobiles avait été estimé à Fr. 15'000.-, en 2023 ; ce projet de la commission sociale avait été gelé pour des raisons budgétaires. La commission a décidé de travailler sur un projet de 9 panneaux mobiles. JAZI devait travailler sur ces panneaux avec les enfants, en collaboration avec l'école. Les devis pour la fourniture du bois et le travail de l'artiste seront réactualisés ; la commission en reparlera jeudi.

– Patrouilles de sécurité privée : les commissaires étaient d'avis que ce n'était pas forcément le moyen le plus utile, compte tenu de l'étendue du territoire communal. La commission a évoqué l'idée de faire pression sur Mme Carole-Anne Kast pour une ouverture 24h/24 du poste de la Pallanterie. Mais d'autres communes ont déjà essayé, en vain. M. Yves Lüthi étudiera avec une société de sécurité la possibilité de mandats ponctuels pendant les périodes sensibles. Il communiquera à la commission l'estimation des coûts et les modalités.

– Point de situation police municipale intercommunale : M. Yves Lüthi a présenté les interventions effectuées par les APM sur le territoire communal. Ceux-ci ont été passablement occupés avec les sorties d'école, ce qui est dommage. Malheureusement, recruter des patrouilleurs scolaires est difficile. La commission a décidé, concernant le trafic devant l'école, de faire preuve de pédagogie ; un flyer sera préparé et un café-croissant sera organisé le jour de la rentrée afin d'inciter les parents à accompagner leur enfant à pied à l'école.

– Divers : la commission est revenue sur l'idée de préparer un flyer avec l'ensemble des numéros d'urgence. Cela étant, les commissaires ont proposé de planifier un nouveau café police dont l'organisation est encore en discussion. Par ailleurs, suite à l'installation du radar mobile à l'entrée du village, la Mairie a reçu des courriers de Jusserands satisfaits. Compte tenu du nombre de dépassements, la police cantonale installera plus souvent le radar mobile à Jussy.

La prochaine séance aura lieu jeudi à 20h15.

M. Patrick Bonnefous demande si le point de situation avec la police municipale a été satisfaisant en termes d'engagement.

M. Yves Lüthi explique qu'il n'y a que six APM pour toutes les communes, sachant qu'en plus de l'absentéisme, les agents patrouillent toujours en binôme. Les autres communes ne sont pas non plus satisfaites.

Mme Audrey Pion ajoute qu'une séance a été organisée en vue de renégocier la clé de

répartition pour 2027.

M. Patrick Bonnefous estime que la prestation devrait être fournie.

M. Christophe Mage évoque les problèmes de sous-effectifs de la police municipale de Collonge-Bellerive.

M. Yves Lüthi précise que l'augmentation des coûts sera minimale pour Jussy, à savoir 1 %.

M. Patrick Bonnefous suggère de consigner dans le procès-verbal le fait que la commune de Jussy n'est pas entièrement satisfaite.

Mme Audrey Pion rappelle que les APM ont dû pallier le manque de patrouilleurs scolaires à Jussy. Régler ce problème déchargerait aussi la police municipale.

Mme Catalina Kauz demande si plusieurs petites communes ne pourraient pas s'associer pour créer leur propre police municipale.

M. Yves Lüthi souligne que le coût total d'un APM (1 EPT, y compris matériel, formations, etc.) s'élève à Fr. 202'000.- annuels.

Et ceux-ci doivent être au moins deux, ajoute **M. Jean-Marie Beaud**.

Voire plus, compte tenu des vacances, absences, etc., conclut **M. Christophe Mage**.

4.2 Commission sociale, culture & sport du 19.5.2026

Mme Catalina Kauz donne lecture de son rapport relatif à la dernière séance de la commission.

– La commission a reçu M. Eric Linder, codirecteur et directeur artistique du festival Antigel, qui prépare la 17e édition (2027). Antigel, festival pluridisciplinaire créé en 2011, vise à décentraliser l'offre culturelle sur le canton et le Grand Genève ; la 16e édition (février 2026) a rassemblé 55'000 spectateurs. M. Eric Linder propose une création « Made in Antigel » à Jussy : une marche-spectacle tout public en plusieurs représentations dans les bois, coconstruite avec la commune, incluant un accueil convivial (boissons, restauration) et valorisation du terroir local. Le financement reposerait sur des partenaires publics et privés (Loterie romande, ACG, Ville, Canton) et un soutien financier communal à définir. Questions soulevées : transports, parking, absence de réseau et autorisations OCAN. Prochaine étape : Antigel reviendra avec une pré description du projet et une esquisse budgétaire pour décision.

À l'unanimité, la commission valide l'idée d'fdfdaccueillir un spectacle d'Antigel à Jussy en 2028. Les discussions se poursuivront avec le festival, et la question du budget devra être éclaircie.

– Balade transfrontalière (26 avril 2026), compte rendu : 848 participants, en majorité français. La balade transfrontalière suscite peu d'engouement, en Suisse. La communication côté suisse est vraiment insuffisante. Les trois associations ont en fin de compte bien travaillé. Une panne de courant est survenue ; ce problème devra impérativement être réglé pour la prochaine édition. Le ball-trap dispose du 380 V ; il serait peut-être possible de se raccorder au tableau, qui se trouve en bord de route. La prochaine édition aura lieu le 25 avril 2027. Les communes souhaiteraient relancer la fête sur la frontière.

Rappel : cet événement avait coûté cher à Jussy et lui avait valu des critiques de la France (coût des produits plus chers). Il faudrait créer une caisse centrale et répartir équitablement les bénéfices entre toutes les sociétés.

– Sortie des jeunes 8-11 ans (30 mai 2026), finalisation : il y a 25 inscrits, pour le moment (délai au 20), et 8 accompagnants.

– Promotions scolaires 2026 : le thème de cette année : voyage. Il y a 101 élèves à l'école et 14 enfants à la P'tite Cabane. L'APEJ participera avec divers stands, dont bar à sirops, barbe à papa et maquillages. La P'tite Cabane défilera avec un petit train depuis l'école. En cas de fortes chaleurs, de l'eau et des gobelets seront prévus sur les tables, installation de

brumisateurs sur le terrain par les pompiers. Buvette fermée durant la cérémonie officielle. Recherche de location d'une machine à glaces. Préparation de la salle le 25 juin. Apéritif servi par la commission.

– 1er août 2026 : itinéraire de la marche, jeux et questionnaire à finaliser (trois postes). Les participants seront répartis en deux groupes qui partiront chacun dans un sens, afin d'éviter l'affluence sur les postes. Sonorisation le soir à améliorer. Groupe musical et spectacle déjà finalisés.

– Discussion jetons de présence commission sociale, culture et sport : séances listées.

– Discussion tenue buvette lors de manifestations : création d'une liste pour l'année et en parler lors du cartel des sociétés.

– Divers :

Animations futures : M. Josue Mendoza Perez propose une animation (jeu de tir à l'arc sans danger). Organisation une après-midi pour les habitants de Jussy, participation gratuite. Date proposée le 5 septembre 2026.

Pour clore ce point, **M. Christophe Mage** affiche le planning des séances futures.

5. Projet(s) de délibérations, de motions et de résolutions

5.1 DEL18-2026 relative à la modification des limites de zones au lieu-dit << La Loure >>(complexe scolaire des Beillans), création d'une zone affectée à de l'équipement public et d'une zone sportive (plan n°30224-523).

La Présidente, qui rappelle que l'ensemble des élus ont reçu le projet de délibération, est dispensée d'en donner lecture.

En l'absence de toute remarque ou question, **la Présidente** procède au vote.

À l'unanimité (12 oui sur 13 CM présents), le Conseil municipal accepte la délibération DEL18-2026.

6. Décision(s) de l'ACG

La Présidente annonce la décision de l'AG de l'ACG du 13 mai relative à la reprise par l'ACG de la subvention de la FFPC allouée à la FOCPE, pour un montant de 400'000 francs.

Le Conseil municipal en prend acte.

Puis **la Présidente** indique que la nouvelle enveloppe de Fr. 800'000.- en faveur des six autres commissions permanentes de l'ACG est entrée en force le 27 mai.

7. Proposition des Conseillers administratifs

Néant.

8. Propositions individuelles et questions

M. Patrick Bonnefous donne lecture de son interpellation, qu'il a adressée au Conseil administratif ainsi qu'à la précédente présidente du Conseil municipal, Mme Laura Mathil :

« Mesdames, Messieurs,

Il a été porté à ma connaissance que lors de l'assemblée d'AgriGenève et du Cercle du 31 mars dernier à Lullier, de nombreuses amendes ont été distribuées.

La lettre 11 du 13 mai 2026 d'Agri'Infos ci-dessous conclut qu'à l'avenir, il est peu probable de tenir des assemblées à Lullier.

Je déplore cette situation et invite le Conseil administratif à contacter AgriGenève afin de trouver une solution pour les futures réunions et mettre en place des moyens pour que ce fâcheux événement ne se reproduise pas.

Il me paraît essentiel que l'association faîtière de l'agriculture genevoise puisse être reçue au centre agricole de Lullier sans désagréments pour ses membres.

Merci de porter cette interpellation dans les divers de notre conseil du 8 juin prochain.

Meilleures salutations. »

M. Yves Liechti confirme que plus de vingt personnes ont été verbalisées, ce jour-là.

M. Éric Grand explique que suite à l'interpellation de M. Patrick Bonnefous, le Conseil administratif s'est renseigné. L'État de Genève sous-traite la gestion des parkings scolaires à la Fondation des Parkings (FdP). AgriGenève a demandé à la direction de Lullier de retirer ces amendes, mais cette dernière n'est pas entrée en matière. Pour sa part, la commune n'a pas de compétences par rapport à ces amendes. Mais les autorités pourraient peut-être essayer de faire une médiation.

M. Patrick Bonnefous pense qu'il y aurait sûrement une possibilité de faire des dérogations pour des manifestations. Il y a certainement une possibilité d'accueillir les membres et invités et d'organiser leur parking. Il faudrait que le Conseil administratif communique sur cette affaire, à laquelle il est sensible, et soutienne AgriGenève lors d'une prochaine assemblée pour trouver une formule la plus adéquate possible.

La Présidente propose de demander l'accord du Conseil municipal pour que le Conseil administratif agisse dans ce sens.

M. Éric Grand indique que le Conseil administratif collaborera de toute façon avec le DIP dans le cadre du projet d'école continue. Il parlera de ce problème à Mme Anne Hiltpold.

M. Christophe Mage suggère de s'adresser plutôt au directeur de Lullier.

Mme Laura Mathil ajoute que lorsqu'on organise un événement, on organise aussi le parking.

À l'unanimité, le Conseil municipal charge le Conseil administratif d'intervenir auprès du directeur de Lullier.

Mme Catalina Kauz souhaiterait un point de situation sur les bornes de recharge électrique.

M. Yves Lüthi répond que les SIG pensent débuter les travaux en septembre.

9. Divers

M. Christophe Mage offre à Mme Laura Mathil un bouquet de fleurs afin de la remercier pour son année de présidence du Conseil municipal.

Mme Laura Mathil est chaleureusement applaudie par l'assemblée.

Date du prochain Conseil municipal : 7 septembre 2026 à 20h00.

La Présidente :	La Vice-présidente :	Le Secrétaire :
Audrey Pion	Sabine Chenevard	Christophe Mage

Séance levée à : 20h53.

Annexes : DEL18-2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MODIFICATION DES LIMITES DE ZONES AU LIEU-DIT « LA LOURE », CRÉATION D'UNE ZONE AFFECTÉE À DE L'ÉQUIPEMENT PUBLIC ET D'UNE ZONE SPORTIVE (PLAN N° 30224-523)

Vu le projet de loi sollicitant la modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Jussy, au lieu-dit « LA LOURE »,

Vu la résolution du Conseil municipal du 15 avril 2024 (résolution N° RES01-2024) acceptant l'avant-projet de loi et le plan n°30224-523,

Vu l'enquête technique menée auprès des services de l'État dans le cadre de la procédure de modification des limites de zones,

Vu l'enquête publique N°2036 qui s'est déroulée du 18 mars au 27 avril 2026,

Vu le courrier du département du territoire du 12 mai 2026, invitant la commune à émettre son préavis sur le projet de modification des limites de zones,

Conformément à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. q, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à l'unanimité

12 oui, 0 non, 0 abstention soit à l'unanimité

sur 13 conseillères municipales et conseillers municipaux présents à la séance

1. De préaviser favorablement le projet de loi de modification des limites de zones à Jussy au lieu-dit « LA LOURE », plan N°30224-523, consistant à créer une zone affectée à de l'équipement public (environ 4 027 m²) et une zone sportive (environ 1 215 m²) sur la parcelle n° 770.

2. De transmettre la présente délibération, accompagnée d'un exemplaire du plan n° 30224-523 et de l'exposé des motifs, au Département du territoire de la République et canton de Genève en vue de la suite de la procédure.

DÉLAI RÉFÉRENDAIRE AU 27.08.2026

La Présidente — Audrey Pion

Le Secrétaire — Christophe Mage